



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 juin 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juillet 1997

Acquisition d'un terrain à Mme [REDACTED]

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Urbanisme & Affaires Immobilières **Acquisition d'un terrain à Mme [REDACTED] sis 6 Rue de Bessac**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Madame [REDACTED] s'est rendue propriétaire récemment de l'immeuble sis 6 rue de Bessac, cadastrée section BN n° 562 ; or le jardin situé à l'arrière de la maison d'habitation est en zone inondable et s'inscrit dans le périmètre du projet de la Coulée Verte.

Il est donc nécessaire pour la collectivité d'acquérir une partie de ce jardin qui permettra, à terme, d'aménager ce secteur. Madame [REDACTED] a accepté la proposition d'acquisition par la Ville de cette parcelle, d'une superficie approximative de 170 m² pour un prix global de 8.500 F, conformément à l'avis des domaines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu, exposés ci-dessus ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître FAUCHER, Notaire à NIORT, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront à la charge de la Ville.

Le montant de la dépense sera imputée sur le chapitre 906.6532.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)